

Mise en valeur des batiments municipaux Actions 2016



Rénovation de « l'école de Bourleyre », Non « l'école de Bourleyre » ne va pas ré-ouvrir, mais telle est la dénomination usitée pour parler de ce bâtiment qui a fait peau neuve. L'entreprise Valentin a enlevé le vieux bois qui recouvrait la façade et a posé en remplacement une isolation de surface sous le parement gris. ■



Logement nord du prieuré
Le logement nord du prieuré a été rénové intérieurement : peinture et lasure pour un plus bel effet, la baignoire a été remplacée par une cabine de douche et tous les radiateurs énergivores ont fait place à des systèmes par fluide caloporteur plus économiques et performants. ■



Nettoyage des monuments
Les 3 édifices qui toisent depuis l'esplanade de l'abbaye, la confluence de la Desges et de l'Allier, sont soumis aux intempéries et subissent depuis des années l'érosion du temps. Les mousses et lichens ont envahi peu à peu le crucifix, la statue de la vierge près du cimetière, et le monument aux morts, rendant difficile, sur ce dernier, la lecture des inscriptions. Le nettoyage se fit en 2 passages, tout d'abord l'application d'un produit «démoussant» qui a agi pendant 4 jours suivi d'un rinçage au moyen d'un laveur à haute pression sur une nacelle à près de 10 m de hauteur (notre photo). Cette opération, qui sera complétée par le rafraichissement des grillages de protection, les remettra en valeur dans ce site privilégié. ■

La fontaine de la Bretonnelle

Profitant de la réfection du deuxième tronçon de la route de Fromenty à la Bretonnelle, il a été décidé de faire un revêtement propre et définitif tout autour de la fontaine. Le départ du chemin pentu rejoignant les champs a lui aussi reçu, sur quelques mètres, un revêtement de surface, car c'était cette partie qui générait les coulées de boues provenant du coteau. Une fontaine reste une sorte de monument dans un village, qui n'a plus certes sa fonction initiale, mais qui reste, même à l'heure du GPS, le point de repérage facile. Elle sert souvent de point de rencontre ou de rafraichissement aux marcheurs ou autres vététistes, c'est pourquoi la municipalité souhaite entretenir avec soins les différentes fontaines de la commune. ■

Une fontaine reste une sorte de monument dans un village, qui n'a plus certes sa fonction initiale, mais qui reste, même à l'heure du GPS, le point de repérage facile.



Avant les travaux



Après les travaux



L'association locale ADMR

a connu en 2015 une période de turbulence : pendant cette année, elle a été gérée par la fédération départementale sous la casquette de Mme Faux coordinatrice au pôle vie associative au niveau départemental.

Durant cette année une nouvelle association locale a été créée sous l'égide de la fédération départementale ADMR pour assurer la pérennité du service d'aide à domicile et la préservation des emplois. Cette nouvelle association intitulée «MAISON DES SERVICES DU PAYS DE LANGEAC» a dû trouver un local d'accueil qui se situe 2 Place Aristide Briand (notre photo).

Référents sur la commune : Colette Beraud et Lionel Vincent.



Pendant les travaux



Après les travaux

Pont du Moulin bleu

Depuis sa construction au siècle dernier, avec son tablier rénové dans les années 60, il en a vu couler de l'eau sous son arche le pont du moulin Bleu, qui franchit la Desges pour desservir le lieu dit du même nom.

Même si sa structure métallique et les immenses piles en pierres qui la soutiennent restaient en bon état, le tablier en bois par contre était à refaire. Celui-ci a été remplacé par un épais platelage en bois de mélèze imputrescible naturellement (sans traitement chimique pour préserver la rivière). Les employés municipaux ont au préalable nettoyé à la sableuse, puis repeint les poutres en métal, et ensuite refait l'encrochement rive droite pour consolider les berges de la Desges du côté du Moulin Bleu. La pose du tablier et des rambardes de protection a été confiée à l'entreprise Rozières.

L'opération a permis d'élargir la voie de circulation, notamment pour le passage du chasse neige. Cette remise en état ne change en rien la charge maximale admissible qui reste à 4 tonnes. ■

Travaux du Sicala

Dans le cadre du contrat territorial des affluents Langeadois du Haut-Allier, deux équipes du SICALA 43* (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) sont à l'œuvre, parcelles après parcelles, sur la rivière Desges, à hauteur de Chanteuges, afin d'atteindre un bon état général des berges et des milieux aquatiques.

Avant d'engager ces travaux, un appel a été lancé aux propriétaires afin d'obtenir de leur part l'autorisation d'intervenir chez eux. Un grand nombre d'entre-deux a répondu favorablement.

Les travaux consistent à des abattages très techniques de gros arbres creux et/ou penchés en cours de dessouchage. Les branchages sont brûlés sur place. Aux endroits où la végétation fait défaut, des essences locales sont replantées (des saules). Les déchets, les polluants en tout genre sont ramassés. Les parcelles sont ainsi rendues propres aux propriétaires après intervention.

Le coût de ces travaux est entièrement pris en charge par le SICALA de Haute-Loire, les collectivités adhérentes, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le département et la Fédération de pêche de Haute-Loire.

Au-delà de ces travaux qui vont bon train, les responsables du SICALA songent déjà à l'avenir : Une étude d'évaluation de ce qui a été réalisé et une prospective pour recenser des opérations futures doivent être menées ; tant pour répondre aux exigences de l'Agence de l'eau qu'aux besoins et aux demandes locales. Un prochain comité de pilotage lancera cette étape de discussion et de concertation, sans abandonner les travaux de terrain bien sûr.

Etablissement de coopération intercommunale, le SICALA regroupe actuellement par leurs adhésions : une communauté d'agglomération, 11 communautés de communes et 35 communes en nom propre. Elles représentent 195 000 habitants de Haute Loire.

() Depuis 1996, le SICALA 43 assure sur l'ensemble du département la double mission d'intérêt général de gestion équilibrée des milieux riverains et de leur bassin-versant, la protection et la prévention contre les inondations et fournit un tremplin d'accès à l'emploi pour un public rencontrant des difficultés d'insertion. ■*



Édito

Vous avez entre les mains le nouveau bulletin municipal et vous y trouverez des informations sur les travaux en cours ou réalisés ces derniers mois.

Malgré la baisse très sévère des dotations de l'Etat à destination des communes et des collectivités locales, qui se poursuivra au moins jusqu'en 2017, vous pourrez voir que le budget de la commune est équilibré sans avoir recours à l'emprunt ni à une augmentation de la fiscalité. Nous continuons à privilégier les investissements qui permettent à chacun de se sentir bien à Chanteuges.

Un autre chantier important est en cours de réflexion, et il concerne la restructuration de la station d'épuration du bourg, qui atteint aujourd'hui ses limites de fonctionnement, la mise en œuvre des travaux pourrait intervenir l'année prochaine.

Tous ces projets font que notre Commune peut garder son identité dans les mouvances territoriales à venir. En effet une réforme va nous occuper tout au long de cette année, celle de la création des nouvelles communautés de communes issues de la loi NOTRe qui verra notre Communauté de communes rejoindre les Communautés de communes voisines. Cette réforme ne sera pas sans impact tant pour les Collectivités que pour les administrés, à travers la redéfinition des compétences mais aussi l'harmonisation des taux d'imposition avec lesquelles il faudra compter.

Un nouveau festival «6 Cordes au Fil de l'Allier» va voir le jour cet été les 16 et 17 juillet consacré à la guitare classique, qui se déroulera à l'abbaye de Chanteuges. La programmation fait place à la fois à des guitaristes de renommée mondiale et à des jeunes musiciens en devenir. Je suis sûr que vous réserverez un bon accueil aux festivaliers et que vous profiterez de ces moments magiques de musique dans notre magnifique cadre.

Afin d'améliorer la qualité de vie, nous mettons en place la dénomination et la numérotation des accès aux voies de la commune. Cela permettra une meilleure intervention des services de secours et d'urgence, grâce à la normalisation des adresses de chacun. Nous avons finalisé le fichier d'appel d'urgence et vous êtes près de 85 % à être inscrits, ce qui va accélérer l'information de tous, en cas de phénomènes urgents.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été et de profiter des nombreuses animations qui vont se dérouler sur tout le territoire de Langeac. FRANCK NOEL BARON



Colombaires



Immortelles

Objectif aménagement paysager

En 2015, Chanteuges s'est vu attribuer pour la deuxième année consécutive (2014) le 1er prix du fleurissement départemental (catégorie – 1000 habitants). Le jury a semblé-t-il conforté vos élus dans leurs choix d'aménagements moins sophistiqués et surtout moins coûteux à long terme en ces temps de restrictions budgétaires. Il faut laisser à la nature la place qui lui revient de droit.

Il y a quelques décennies, l'agriculture, sous couvert d'ingénieurs agronomes et techniciens en tout genre, se dirigeait vers une industrialisation à outrance des moyens de production (il est vrai qu'il fallait nourrir après guerre de plus en plus d'individus du fait de l'explosion démographique). Les paysans, devenus chimistes, apprennent dans les lycées agricoles à manipuler les molécules (substances actives) à leur propre péril. De même, le fleurissement, pendant des années, se limitait à l'apport de couleurs, avec des associations plus ou moins subtiles et réussies, par l'utilisation de classiques Géraniums, Œillets et Roses d'Inde... néanmoins utiles avec parcimonie ; et que dire de l'introduction permanente d'espèces toujours plus nombreuses en provenance de tous les coins de la planète ! Sans aucune étude de précaution de l'impact sur la flore locale !

Une vision humaine, aseptisée, anthropisée, s'est peu à peu imposée, avec l'utilisation de produits phytosanitaires également à profusion. Ces pratiques, contre nature, ont conduit à un appauvrissement de la biodiversité et à un enrichissement de puissants groupes internationaux qui n'hésitent pas à breveter le vivant pour avoir la main mise sur les petits paysans pauvres. Les changements de mentalité, mais peut-être plus inexorablement climatiques, nous conduisent vers une réflexion plus traditionnelle des méthodes de



productions : le Bio est né... ou plutôt recréé. Les jeunes, qui ne voulaient plus « du vieux » pour modèle, sont contraints d'admettre que des siècles voir des millénaires d'observation, d'expérimentation, prévalent, et qu'il était temps de mettre un terme à la perte de savoir transmis au fil des générations. Combien de techniques, de métiers, se sont-ils définitivement perdus faute de transmission ? Un ancien qui part ne serait-ce pas un peu comme la perte d'un livre de la bibliothèque d'Alexandrie ?

L'an dernier, nous avons débuté la collecte de graines de vivaces endémiques (initiative fort appréciée des jurys de notation). Nous avons constaté qu'en dehors de quelques zones oubliées, délaissées, là où les machines ne peuvent s'introduire (friches, coin de champs, lisières, tas de gravats...) il est assez difficile de trouver les espèces locales convoitées. Pourtant d'agréables surprises s'offrent à nous, avec la découverte d'une importante station d'Ancolie pourtant signalée comme relativement rare. Ce phénomène est très bien expliqué dans le très utile « Manifeste du Tiers Paysage » de Gilles Clément!

Il existe donc des zones privilégiées « déshumanisées », diffuses, certes, mais ô combien indispensables au maintien de la biodiversité et de sa diffusion au gré des hasards. Nous avons donc voulu préserver certaines zones et avons donc proposé au Conseil Départemental un fauchage raisonné de nos entrées de bourg. Des panneaux informatifs seront prochainement positionnés « descente de Martirol » et à proximité de l'embranchement de Saint-Arçons-d'Allier. En une seule saison, et au lieu d'un talus sec, nous avons pu observer : chèvrefeuilles, Immortelles, joubarbes, colombaires, et autres scabieuses... pour le plus grand bonheur des pollinisateurs. Nous avons par ailleurs pris contact avec le Conservatoire Botanique de Chavanac qui devrait nous fournir des boutures d'espèces de petits fruitiers anciens pour un futur aménagement d'un espace gourmand. Le C.E.N de Riom (63) a également été sollicité pour un éventuel inventaire des arbres fruitiers de la vallée de la Desges (sans réponse). A suivre ... Les Thuyas et les Cyprés, très allergènes, devraient faire l'objet d'une réflexion pour leur remplacement par des haies vives plus écologiques. En conclusion, les pistes sont nombreuses pour rendre notre quotidien plus agréable en ces temps perturbés. Toutes les initiatives seront les bienvenues. ■

Nous avons donc voulu préserver certaines zones et avons donc proposé au Conseil départemental un fauchage raisonné de nos entrées de bourg.

Joubarbe



L'AAPPMA de la Basse-Desges a un nouveau président

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Basse-Desges s'est tenue l'élection de son président. Ainsi après une dizaine d'années de bons et loyaux services, Michel Brunel a passé la main à Patrice Decamps.

Cette association, regroupant les territoires de Chanteuges, Pébrac et Chazelles, gère la Desges sur sa partie basse, de La Révoite jusqu'à sa confluence avec l'Allier, la rivière Allier du Pont de Saint-Arcons jusqu'au Monget ainsi que les étangs de la Gravière de Chanteuges. L'AAPPMA, qui compte environ 380 adhérents (de 350 à 400 selon les années), a un potentiel qui reste à exploiter plus largement selon son président. Ce but pourra être atteint grâce à l'action de l'ensemble des 12 personnes formant le bureau. La motivation et l'implication de chacun ont permis la mise en place sur le site de l'Etang du Pirouri, d'une voie aménagée pour personnes à mobilité réduite afin de faciliter l'accès à la pêche pour tous. Ce ponton, dont l'implantation avait été décidée il y a près d'1 an, a été subventionné à près de 90% par EDF, la Fédération Nationale et la Fédération Départementale de la Pêche. La Commune de Chanteuges a également participé en mettant ses agents à disposition pour la mise en œuvre.

De façon régulière et programmée au long de la saison halieutique, des lâchers de truites de la pisciculture de Vourzac sont réalisés dans les étangs et dans l'Allier (environ 700 kg par an). En novembre, un lâcher de poissons blancs (perches, tanches, gardons, etc.) a lieu dans les étangs de manière à en réguler l'empeusement.

Chaque année, pour la Fête de la Pêche, chacun a la possibilité de s'adonner à ce plaisir sans l'obligation de se munir d'une carte de pêche. A cette occasion, le premier week end de juin, l'AAPPMA organise une animation gratuite sur le site de la Gravière avec un lâcher de truites dans les étangs, ainsi que l'installation et l'empeusement d'un bassin éphémère réservé aux enfants. En fin de matinée, un tirage au sort récompense un enfant d'un lot ayant trait à la pêche.

Un projet d'Initiation à la Pêche est également en cours d'étude au sein du bureau. Cette pratique pourrait être proposée aux enfants de 10 à 14 ans tout au long de la saison. Toute personne souhaitant faire partager sa connaissance de la pêche peut contacter le président.

Pour rappel, les cartes sont en vente **Chez Chrétienne** au bar de Chanteuges. Cette année, la période d'ouverture de la pêche à la truite est du 12 mars au 18 septembre.



Tarif des cartes de pêche
majeur : 73 €
mineur de 12 à 18 ans : 20 €
découverte - de 12ans : 6 €
découverte femme : 32 €
journalière : 10 €
hebdomadaire : 32 €
interfédéral majeur : 95 €

CONTACT :
AAPPMA de la Basse-Desges
Patrice DECAMPS (Président)
Mail : catherine.reynaud@gmail.com
Tel : 06 07 05 17 49

Fusion communautés

La loi NOTRe du 7 aout 2015 prévoit un nouveau schéma départemental de Coopération intercommunale avec de nouvelles règles pour agrandir les périmètres (nouveaux seuils de 15 000 habitants) et réduire le nombre de syndicats communaux.

Pour la Haute-Loire le schéma validé par le préfet prévoit la réduction de 22 communautés à 11. Pour notre arrondissement du Brivadois, la communauté de communes de la Chaise-Dieu sera rattachée au 1er janvier 2017 à l'agglomération du Puy-en-Velay. La communauté de Bleisle sera rattachée à celle de Brioude. Celle d'Auzon restera sur son périmètre actuel et les 4 autres communautés seront regroupées, à savoir : Saugues, Paulhaguet, La Voute-Chilhac et Langeac, ce qui portera le nombre de communes à 65 pour une population de 18000 habitants.

Cette année 2016 va nécessiter un travail d'interconnaissance nécessaire, avec la mise à plat des statuts de chaque EPIC (communauté de communes), il faut décrire l'exercice des compétences et mesurer les convergences entre les compétences communes. La réflexion va porter aussi sur les différents modes de gestion pour équilibrer l'accès aux équipements publics et organiser le travail des équipes administratives et techniques. Un inventaire et une évaluation des contrats et des investissements en cours devront être réalisés.

Les élus et les services seront amenés à réfléchir à l'aménagement du nouveau territoire intercommunal en construction : la répartition des services ou des équipements en fonction de la proximité. Nous devons repenser le mode d'organisation de cette grande communauté et remettre à plat les mécanismes financiers, réfléchir aux choix de fiscalité afin de connaître les ressources disponibles pour assurer les investissements en cours ou à venir et mettre en œuvre les compétences de la nouvelle entité.

Les conseils municipaux auront quelques semaines pour donner leur avis sur ce projet de fusion; le préfet pourra alors prendre son arrêté de fusion qui engagera véritablement la nouvelle communauté.

A ce moment là les élus devront déterminer le nombre et la répartition des sièges. Ils devront aussi choisir, hormis les compétences obligatoires, lesquelles des compétences facultatives ou optionnelles seront conservées ou rendues aux communes. A compter du 1er janvier 2018 la nouvelle communauté aura d'office la gestion des milieux aquatiques et des risques inondations et dès 2020 la collectivité devra gérer l'eau potable et l'assainissement pour le compte de ses communes membres.

Des économies d'échelles sont à prévoir, même si aucune baisse ne devrait être réalisée dans les effectifs. Il y aura également une harmonisation des taxes sur tout le territoire avec un lissage progressif de la fiscalité sur une dizaine d'années.

Fusionner des collectivités qui ont des spécificités locales différentes (fiscalité, infrastructures, gestion des déchets, actions sociales, actions enfance jeunesse etc.) n'est pas simple. Il reste la question de la gouvernance dans une collectivité qui ne comptera pas moins de 65 communes. Plusieurs élus de petites communes ont déjà fait part de leurs inquiétudes pour se faire entendre dans une entité de plusieurs dizaines de communes.

Mais aujourd'hui, nous devons décider de l'avenir de notre territoire. Nous devons faire de la vraie politique, pas de la politique politicienne et ne penser qu'à nos «petits intérêts individuels» au contraire, nous devons être acteurs de notre fusion, nous rassembler pour créer une grande communauté de communes forte de ses potentiels humains, économiques, touristiques dotée d'une véritable identité.

Travailler à cette orientation, c'est construire l'avenir de nos habitants et de nos territoires pour les prochaines décennies. Conduire cette ambition pour tous, c'est renoncer à sombrer dans l'immobilisme et à subir sans cesse en pensant aujourd'hui comme hier. ■



«N'ayez pas de voisins si vous voulez vivre en paix avec eux» disait le romancier et journaliste français Alphonse Karr.

Dans cet article, on va donc s'intéresser aux rapports entre voisins, à ces relations très particulières qui peuvent aller de la grande proximité à l'indifférence la plus totale.

Il y a une grande similarité entre famille et voisinage car on ne choisit ni sa famille ni ses voisins. Qu'on le veuille ou non, nous avons tous des voisins ! Ils peuvent être sympathiques et serviables, indifférents ou désagréables, souriants ou bruyants. Mais nous savons bien qu'entretenir de bonnes relations de voisinage facilite la vie au quotidien.

Et oui en effet, dans le voisinage, le plus dur reste de trouver la bonne distance, la bonne dose, le bon compromis ! Il faut savoir conjuguer vie privée et prévention, entraide et partage.

C'est un bon moyen de réduire l'isolement et la solitude dans un village qui cumule vieillissement de la population, fragilisation des familles et déficit des moyens institutionnels.

Dans notre village, les gens vivent en majorité dans une maison individuelle et n'ont donc pas de problèmes avec leurs voisins, puisque la terrasse et les escaliers qui posent généralement problème ne sont pas communs. Toutefois, avoir une maison indépendante, c'est aussi s'isoler, vivre sur une sorte d'île. La solidarité et la familiarité qui naissent dans la cohabitation et la promiscuité disparaissent. Les habitants des villas ne sont-ils pas des êtres solitaires ? Se connaissent-ils ?

Que connaît-on vraiment de son voisin, à part ses allés et venus, ce qu'il fait dans son jardin, si il a changé de voiture, si il a de la visite ? Et ces choses-là ne sont pas vraiment le reflet de sa vie, si on ne lui parle pas on ne peut pas comprendre ce qu'il vit, ses soucis de santé, de famille, d'argent, etc.

Et c'est bien souvent de ce manque de communication, d'intérêt pour son voisin que partent les conflits !

Quand on y réfléchit, ces petits soucis, qui sont bien souvent des conflits d'intérêt ou simplement

des problèmes matériels, valent-ils de s'ignorer à vie parfois ?

On a bien souvent le voisin qu'on mérite ! Les voisins d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, à nous de faire que notre voisinage soit synonyme de convivialité, de partage, tout simplement ! La relation entre voisin doit être fondée sur la solidarité et le respect réciproque.

La solidarité de proximité présente de nombreux avantages : c'est rassurant de pouvoir compter sur des « proches » qui le sont effectivement dans tous les sens du terme, c'est-à-dire à la fois moralement et physiquement. C'est plus rapide, surtout pour des petits services ! Il est plus facile et surtout plus logique de demander une perçueuse ou la garde temporaire d'un de ses enfants à son voisin plutôt qu'à un membre de sa famille qui n'habite pas le même lieu.

C'est plus efficace ! A défaut de courir jusqu'à l'autre bout de la ville pour porter main forte à des associations, pourquoi ne pas commencer par prêter secours à nos voisins ?

Ça change le quotidien ! On ne croise pas nos voisins de la même manière quand on a pris le temps de faire connaissance ! A plus forte raison quand on se rend régulièrement service entre voisins !

Tout le monde doit y trouver son intérêt ! Le bon voisinage se cultive et s'entretient ! ■

ÉTAT CIVIL 2015-2016

Naissances

Lilou CUSSAC
Arthur GAILLARD
Jules RAMENATTE
Lilian REVELLAT
Juliette TESTUD

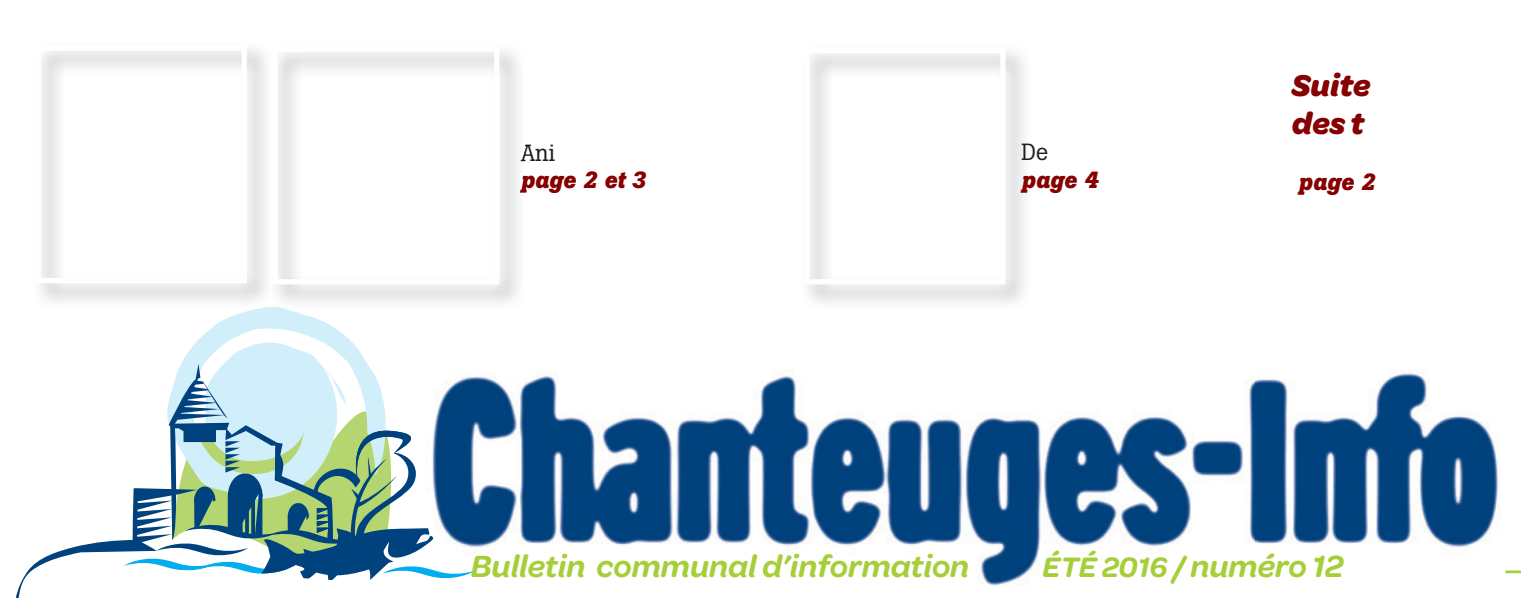
Décès

Jean ALDON
Rémi BREUX
Claude FILERE
Renée LEBRE, veuve BRUN
Paulette MOUSSIER, épouse ROUX
Claudette PIC, épouse GILBERT
Jean ROME
Pierrette VERMEERSCH

Mariages

Alain FERRIER et Fabienne DONATI
Sébastien CHARUAULT
et Amélie BILLAUD

Ours ont participé à ce numéro :
Rédacteurs : Franck Noël-Baron, Alain Chazal
Jean Paul Pascal, Annie Page.
Photos : Alain Chaz????
Conception graphique et mise en page :
Véronique Béné / vivadesign.fr / 04 71 74 06 94
Impression : Imprimerie



Accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

L'accessibilité des Etablissements Recevant du Public est une obligation légale : tous les ERP existant doivent se mettre en conformité avec la réglementation en cours.

Favoriser l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics, c'est permettre aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la commune en développant une qualité d'usage pour tous.

A Chanteuges les travaux ont commencé : une rampe d'accès a été créée pour rentrer à la mairie par l'arrière du bâtiment, une sonnette permet au visiteur de signaler sa présence pour l'ouverture de cette porte d'une largeur suffisante.

Une commission chargée de l'accessibilité de tous les ERP communaux travaille sur ce dossier et a dressé une liste des points à améliorer. La salle des Fêtes ainsi que la mairie sont ciblées principalement pour leurs toilettes dans lesquelles des travaux sont envisagés.

Ces deux points seront les dépenses principales, d'autres améliorations viendront en complément : barres de portes adaptées, larges places de parking, signalisation judicieuse, etc. ■



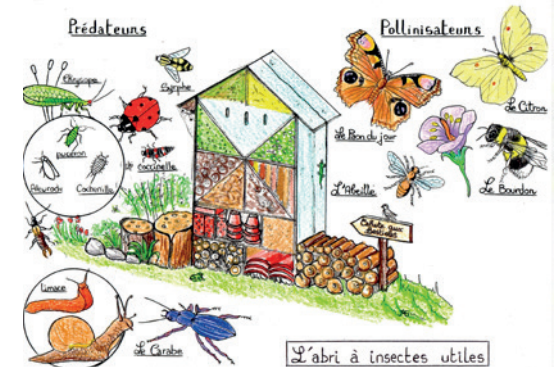
Biodiversité, jardinage et recyclage

Pourquoi favoriser l'implantation de certains insectes ? La pollinisation est réalisée de façon quasi chirurgicale à 80% par ces derniers ! La diffusion du pollen par le vent est bien plus aléatoire. Le fait d'avoir plus d'insectes augmente la diversité des plantes et inversement...

L'installation d'un « Hôtel à insectes » place de Canteugheol a donc toute sa justification. Avec peu de matériel et dans un espace restreint, il est aisé à chacun de réserver un coin de son jardin afin d'y attirer et maintenir ces auxiliaires du jardinier.

Les pollinisateurs d'abord, papillons à qui s'adresse la partie sommitale de l'abri pour leur hibernation, abeilles sauvages et solitaires (Osmie) sans oublier les nombreuses races de bourdons seront les hôtes des tiges creuses de bambous, sureaux et noisetiers. Les prédateurs ensuite, chasseurs insatiables de pucerons, aleurodes et autres cochenilles comme les coccinelles et leurs larves, les chrysopes (mouches aux yeux d'or), les perce-oreilles trouveront refuge à différents niveaux dans les matériaux proposés. Enfin dans les souches d'arbres nous abriterons nos chers carabes (dorés ou pas) grands consommateurs de limaces et escargots.

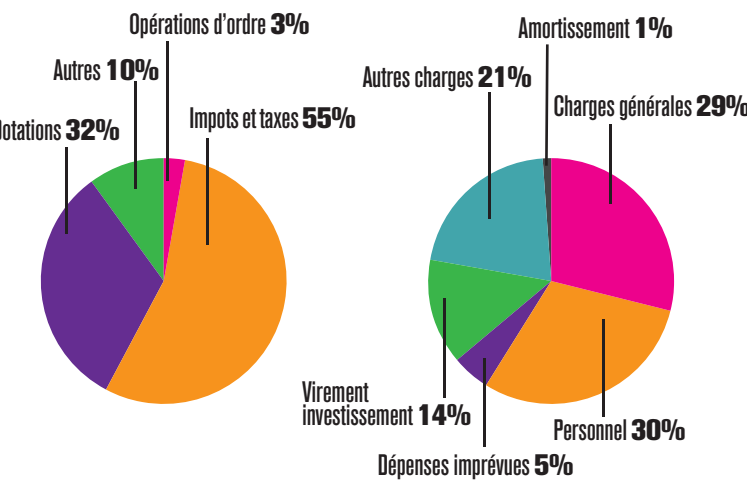
Nous avons également tenu à positionner un composteur, certes rudimentaires mais au demeurant très efficace, pour y rassembler les déchets végétaux produits sur place ou à proximité. Un panneau explicatif viendra à terme compléter le dispositif. Nous avons déposé des écorces, pignes de pin, cartons, journaux, tiges de bois à moelle, et paille et pin aimablement cédés par Lili ! L'hôtel à insectes, construit sur la base d'un vieux sommier récupéré à la déchetterie et le composteur constitué de 4 palettes ont permis de recycler du bois et de faire un nouveau geste éco-citoyen. ■



Budget communal 2016

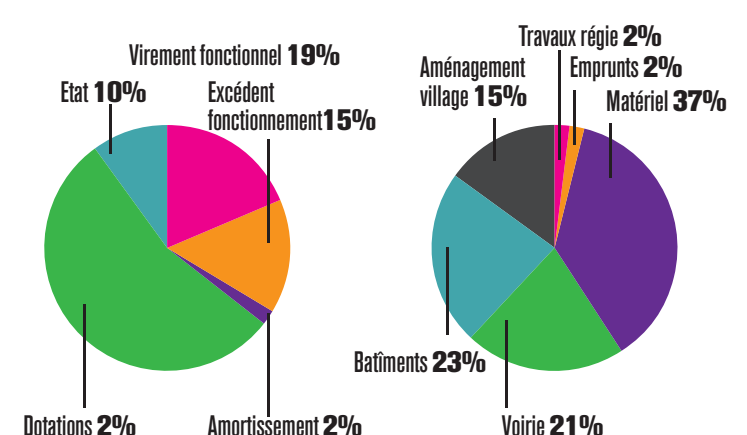
FONCTIONNEMENT

Recettes



INVESTISSEMENT

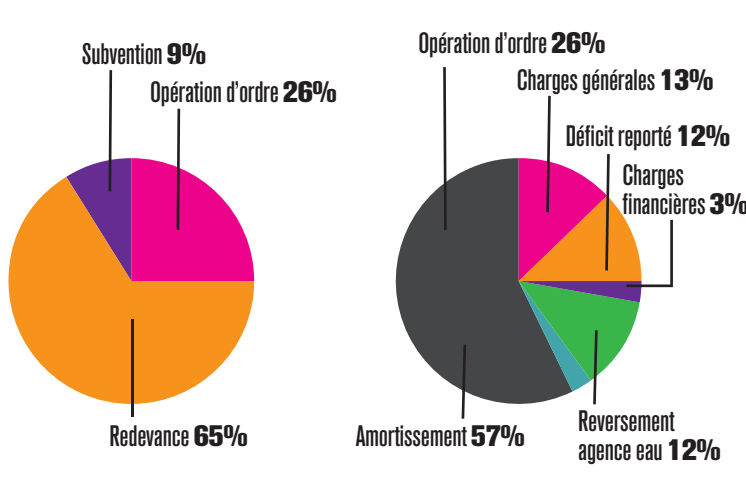
Recettes



Budget assainissement

FONCTIONNEMENT

Recettes



INVESTISSEMENT

Recettes

